

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	20.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Formation professionnelle
Acteurs	Rösti, Albert (svp/udc, BE) NR/CN
Type de processus	Sans restriction
Date	01.01.1965 - 01.01.2024

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Flückiger, Bernadette
Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Flückiger, Bernadette; Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Formation professionnelle, 2016 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 20.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Enseignement, culture et médias	1
Enseignement et recherche	1
Formation professionnelle	1

Abréviations

WBK-SR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
SBFI	Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation
KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
BFI	Politikbereich „Bildung, Forschung und Innovation“

CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
PME	petites et moyennes entreprises
FRI	domaine politique „Formation, recherche et innovation“

Chronique générale

Enseignement, culture et médias

Enseignement et recherche

Formation professionnelle

MOTION
DATE: 09.03.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Albert Rösti (udc, BE) a déposé une motion qui vise la **Réduction des charges administratives** dans le cadre de la **formation des apprentis**. Plus précisément, l'objectif de la motion est de réduire les charges administratives, et donc financières, qui entravent les entreprises formatrices d'apprentis. Le dépositaire de la motion ajoute que ces charges pèsent principalement sur les PME alors que ces entreprises à ancrage local sont les plus enclines à la formation des apprentis. Ainsi, étant donné les prescriptions d'encadrement, il n'est plus rentable pour de nombreuses entreprises de former des apprentis. Albert Rösti charge le Conseil fédéral de réduire drastiquement ce poids administratif et financier. Tout d'abord, le Conseil fédéral a indiqué que si la formation des apprentis demeurait une compétence cantonale, il était possible d'agir au niveau fédéral afin de maintenir un nombre élevé d'entreprises prêtes à former des apprentis. Il a notamment souligné le rôle à jouer dans la coordination des acteurs et la discussion avec les partenaires sociaux. D'ailleurs, il a mis en avant les grandes conférences et sommet comme le Sommet de la formation professionnelle, ou encore, les Journées des partenaires de la formation professionnelle pour encourager ce dialogue. De plus, il a souligné que des démarches, notamment au niveau du Secrétariat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), étaient déjà en cours. Le Conseil fédéral a donc logiquement proposé d'accepter la motion. Ensuite, le Conseil national a adopté la motion sans en débattre. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-CE) a pris la même direction. Elle a proposé à l'unanimité d'adopter la motion et a avancé des arguments similaires à ceux du Conseil fédéral. Au final, le dernier mot est revenu à la chambre des cantons qui a adopté, elle aussi, la motion.¹

MOTION
DATE: 16.09.2020
BERNADETTE FLÜCKIGER

Die **Motion Rösti (svp, BE) zur Reduktion des Bürokratieaufwands bei der Lehrlingsausbildung** wurde 2020 in Zusammenhang mit der Beratung der BFI-Botschaft 2021-2024 (BRG 20.028) sowohl vom Ständerat als auch vom Nationalrat **abgeschrieben**.²

1) BO CE, 2016, pp.151 f.; BO CN, 2015, p. 1873; Rapport CSEC-CN
2) BBI 2020, S. 3681 ff.